

036655

**Aline GODFRIN**

*Députée bruxelloise*

**Question orale de Madame Aline Godfrin, Députée, adressée à Mme Barbara Trachte, Ministre-Présidente en charge de la Promotion de la Santé, des Familles, du Budget et de la Fonction publique**

**Objet : Suivi des actions de sensibilisation sur l'endométriose**

Madame la Secrétaire d'État,

L'endométriose est une maladie chronique, invalidante et méconnue alors qu'elle est pourtant répandue. L'endométriose touche environ une femme sur dix. Elle se manifeste par des douleurs sévères, des troubles de la fertilité et d'importantes répercussions psychologiques, sociales, voire économiques en cas d'errance médicale. Et l'errance médicale est malheureusement une réalité pour beaucoup de femmes puisque le diagnostic est retardé de sept ans en moyenne. Ce n'est qu'une moyenne. Pour certaines femmes, cette errance et l'absence de soins appropriés sont encore plus longues.

Le fait que cette pathologie demeure encore largement méconnue, tant du grand public que des professionnels de la santé, constitue le principal frein à une prise en charge rapide et efficace.

En mars 2022, le Parlement francophone bruxellois a adopté une résolution à l'unanimité visant à améliorer la prise en charge de l'endométriose et à sensibiliser davantage à cette maladie. Cette résolution prévoyait notamment l'organisation de campagnes d'information pour mieux faire connaître l'endométriose, la production et la distribution de brochures explicatives dans des lieux tels que les écoles, les plannings familiaux et les centres de soins, ainsi que l'intégration de cette thématique dans le référentiel commun de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Elle soulignait également la nécessité d'une meilleure formation des professionnels de la santé et d'un soutien accru à la recherche scientifique.

Cependant, malgré la volonté politique exprimée au Parlement, les actions concrètes menées dans ce cadre semblent encore limitées ou peu visibles, occasionnant une certaine déception d'ailleurs du tissu associatif qui a contribué à mettre cette thématique à l'agenda. Or, la sensibilisation à l'endométriose est essentielle pour réduire les délais de diagnostic, lutter contre la stigmatisation des symptômes et améliorer la qualité de vie des patientes.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

- Quelles actions concrètes ont été mises en œuvre depuis l'adoption de la résolution pour mieux faire connaître cette maladie auprès du grand public et auprès des jeunes filles en particulier ?
- Des brochures ont-elles été produites et diffusées, comme le demandait la résolution ? Si oui, quels publics ont été atteints et par quels canaux ? Avez-vous travaillé avec votre administration a un plan de promotion de la santé mettant en lumière l'endométriose ?
- L'endométriose a été intégrée au référentiel commun de l'EVRAS, ce qui est une bonne chose. Des formations spécifiques ont-elles été depuis lors proposées aux intervenants qui travaillent avec les jeunes dans ce cadre ?
- Combien de subsides ont été alloués pour faire la promotion de l'endométriose ?
- Comment expliquez-vous que le plan bruxellois de promotion de la Santé de la COCOF ne contienne aucune référence à l'endométriose ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Aline GODFRIN

